

# Allocations de formation en faveur d'un apprentissage

Les mesures de marché du travail ne peuvent soutenir les personnes sans formation que dans certains champs d'activités. C'est pourquoi le canton de Soleure promeut les allocations de formation, qui permettent de rattraper une formation professionnelle.

Par Jürg Tucci, responsable du service LMMT du canton de Soleure.

— Dans le canton de Soleure, 45% des personnes en recherche d'emploi n'ont pas suivi de formation professionnelle, une proportion supérieure à la moyenne suisse (35%). C'est pourquoi le service soleurois «Logistique des mesures du marché du travail» (LMMT) propose diverses options de qualification. Toute personne au bénéfice d'une expérience professionnelle peut améliorer ses compétences en suivant un cours de vente, de services, de logistique ou un cours de la Croix-Rouge. La probabilité de trouver un emploi adéquat dans ces domaines est assez élevée.

Les mesures de marché du travail (MMT) en faveur de personnes sans formation professionnelle ne sont judicieuses que dans certaines professions. Le service LMMT de Soleure a longtemps tenté, dans des ateliers de mécanique, d'améliorer la qualification des opérateurs en mécanique à commande numérique (CNC). Sans succès probant. Il manquait aux intéressés les connaissances nécessaires en mathématiques et en usinage des métaux. Les cours CNC ont clairement montré que le niveau d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ne peut être atteint en trois ou six mois.

L'expérience réalisée dans deux entreprises d'entraînement commercial à Soleure et Olten va dans le même sens. Seuls les demandeurs d'emploi disposant d'une formation commerciale et d'une expérience professionnelle réussissent le test d'aptitude. La demande de collaborateurs spécialisés a beau être très forte, seuls les spécialistes bien formés ont une chance réelle. L'expérience seule ne suffit en général pas.

Le CFC est quasi incontournable pour devenir collaborateur spécialisé. Depuis 2010, le service LMMT de Soleure s'engage donc intensément pour les allocations de formation. Il s'agit d'une MMT particulière, qui permet aux personnes non formées de rallier la formation professionnelle (voir encadré).

## En majorité des Suisses

Les allocations de formation doivent permettre d'utiliser les ressources des employés non formés de façon optimale. Objectif d'autant plus urgent que le nombre de jeunes Soleurois n'ayant pas trouvé de travail au terme de leur scolarité a presque diminué de moitié ces dernières années. Les entreprises ne parviennent plus à occuper toutes leurs places d'apprentissage. Réagissant à cette évolu-

## Le CFC après 30 ans

Les demandeurs d'emploi sans formation peuvent bénéficier d'une allocation de formation en vue de suivre un apprentissage menant au certificat fédéral de capacité. Les intéressés doivent atteindre 30 ans au moins pendant la formation. L'entreprise paie le salaire usuel dans la branche et dans la région en troisième année d'apprentissage. L'assurance-chômage couvre la différence entre ce salaire d'apprenti et un montant mensuel maximal de CHF 3500.-. En 2010, 249 allocations de formation ont ainsi été autorisées en Suisse.

tion démographique, la LMMT soleuroise a créé un bureau d'allocations de formation en 2010. Ce centre de compétences encourage les employeurs à ouvrir leurs places d'apprentissage à des collaborateurs un peu plus âgés. En août 2010, quinze personnes en recherche d'emploi ont ainsi pu bénéficier du programme d'allocation pour commencer un apprentissage ou une formation avec attestation fédérale. Un nombre remarquable: jusque-là, seules une ou deux personnes avaient utilisé cette MMT dans le canton.

La palette des professions va du boucher-charcutier au logisticien, en passant par l'aide-soignant. La proportion des genres est pratiquement équilibrée. Une seule personne a moins de 30 ans. La nationalité suisse est clairement majoritaire.

Le centre de compétences a organisé deux cours pilotes de préparation à l'apprentissage cet hiver. Six semaines de cours d'allemand et de mathématiques, mais aussi sur la façon d'aborder les tests. On pourrait objecter que les allocations de formation sont un type de MMT coûteux. En effet, le soutien accordé sur trois ans d'apprentissage peut atteindre 80 000 francs. Mais une personne qui touche l'ensemble des indemnités journalières et participe à certaines MMT coûte facilement 60 000 francs à l'assurance-chômage.

L'élément décisif est celui de la durabilité des mesures. Pour les personnes bénéficiant d'une formation CFC, la probabilité de devoir se réannoncer à l'AC est trois fois plus faible que pour les personnes non qualifiées. —